

Axe n° 1 :

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action 1.1

Développer la connaissance de l'aléa ruissellement dans le cadre de la révision des PPRi (Gisèle Bourrian Béliou) et sur la Garonnette

Objectif

Développer la connaissance de l'aléa ruissellement sur les secteurs à enjeux dans l'objectif de mieux maîtriser les risques sur les secteurs voués à l'urbanisation, de connaître les secteurs exposés et de trouver des solutions de mitigation.

Description de l'action

Les études menées dans le cadre du PAPI d'intention Préconil et du Contrat de rivière Gisèle ont permis de mettre en évidence l'importance des ruissellements naturels dans la génération du risque inondation. En effet, la topographie, la géologie du territoire et le régime des pluies intenses méditerranéennes favorisent la formation de ruissellements intenses.

A ce jour, le bassin du Préconil a fait l'objet d'une cartographie de cet aléa dans le cadre de la révision du PPRi de Sainte-Maxime et l'élaboration du PPRi de Plan-de-la-Tour. Cette étude, réalisée selon l'approche hydrogéomorphologique, a permis de compléter la cartographie des zones inondables des cours d'eau au niveau des petits vallons adjacents, de mettre en évidence les contributions hydrauliques des différents bassins versants. Ce travail permettra de mieux prendre en compte ce risque dans les règles d'urbanisation au travers du règlement et du zonage du PPRi.

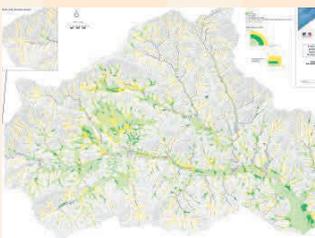
Sur certaines communes, il apparaît pertinent de compléter le diagnostic du schéma pluvial par une approche hydrogéomorphologique à l'échelle de petits bassins versants ; sur d'autres communes, les études déjà réalisées ou prévues dans le schéma pluvial sont ou seront suffisantes pour couvrir les besoins de la commune.

Ainsi, cette action est pertinente sur les communes de **la Mole, Cogolin, Grimaud et Gassin** car les études des schémas pluviaux en cours de réalisation ne couvriront pas tous les besoins de connaissance en matière de ruissellement et parce qu'il est prévu la révision de leur PPRi.

De plus, sur le bassin versant de la Garonnette, la configuration de l'aménagement urbain et les conclusions du REX de la crue du 10.10.2018 mettent en évidence la nécessité de mieux comprendre les phénomènes de ruissellement.

L'action consiste donc à améliorer la connaissance du ruissellement au **moyen d'une étude permettant de connaître les axes de ruissellements concentrés, son impact et les solutions de mitigation**. Cette étude permettra aussi de faire un porter-à-connaissance auprès des communes pour une meilleure prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Cette action répond aux exigences de l'instruction ministérielle du 31 décembre 2015 qui demande à renforcer le volet ruissellement des PAPI. Cette action est en outre complémentaire à l'action 4.4 « assurer une meilleure gestion des eaux pluviales » qui concerne la révision des schémas pluviaux.



L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Favoriser et approfondir la conscience du risque

Orientation stratégique :
Approfondir la connaissance du risque

Localisation

Bassins de la Gisèle (y compris La Garde et la Môle), de la Garonnette et du Bourrian

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :
G05 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Thème prioritaire concerné :
Ruissellement

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Cette action est aussi complémentaire à la révision des PPRI (action 4.1), car elle aboutira à une cartographie de l'aléa ruissellement complémentaire à celle du débordement de cours d'eau.

Les éléments suivants seront produits :

- Identification des zones de production et des zones de concentration des ruissellements et de leur origine, aussi bien naturelle (géomorphologie, topographie), qu'anthropique (pratiques culturelles, gestion forestière, imperméabilisation, ouvrages linéaires ...) selon une approche hydrogéomorphologique (voire une modélisation du ruissellement 2D en secteur urbain si nécessaire) ;
- Identification des axes de ruissellement préférentiels en prenant en compte les facteurs aggravant d'origine anthropique ;
- Caractérisation des hauteurs/vitesses sur les principaux axes de ruissellement ;
- Caractérisation du niveau d'aléa (faible, moyen, fort) et production d'une cartographie de l'aléa ;
- Préconisations de gestion et proposition de travaux ou de mesures de mitigation à l'échelle des versants et des vallons. Cette recherche de solutions approchée à un niveau Esquisse sera menée dans une approche transversale avec les enjeux qualité des milieux aquatiques et qualité de l'eau.

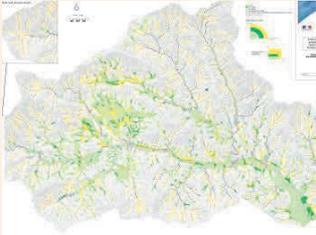
Les trois premiers éléments de définition et de caractérisation de l'aléa seront pris en charge par l'Etat au titre de la future révision des PPRI. La dernière partie de recherche des solutions sera quant à elle portée par la CCGST.

NB : sont exclues les communes qui ont déjà un diagnostic des zones inondables des petits vallons côtiers réalisé dans le cadre des schémas pluviaux. En effet, ces diagnostics sont suffisants pour caractériser l'aléa à l'échelle des enjeux de la commune (cas du Rayol-Canadel, Cavalaire, la Croix-Valmer, Saint-Tropez). Les communes de la Garde-Freinet et de Ramatuelle n'ont pas été jugées prioritaires au regard des faibles enjeux en secteurs exposés au risque inondation. Sur les communes du Plan-de-la-Tour et de Sainte-Maxime qui disposent déjà d'une cartographie de l'aléa ruissellement, les mesures de mitigation seront mise en œuvre dans l'action 6.1, 6.2 et 6.12 dans le prolongement des préconisations issues de la démarche de cartographie réalisée par l'Etat (PAPI d'intention du Préconil).

Les résultats serviront à programmer des travaux de réduction de l'aléa dans le cadre du prochain PAPI (axe 6), à mieux évaluer la vulnérabilité des zones à enjeux (action 5.3 du présent PAPI) et à mieux prendre en compte ce risque dans l'aménagement du territoire (actions 4.1 et 4.2 du présent PAPI).

Axe n° 1 :

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque



Déroulement des opérations

Durée globale : 3 ans

Montant estimatif :
80 000 € HT

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage :
CCGST/SMG/Etat

Partenaires techniques :
Services de l'Etat, CEREMA

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de mission PAPI de la Communauté de Communes (Cf. action 0.2), appuyé par un AMO pour la définition du cahier des charges de l'étude et son suivi (Cf. action 0.3). La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etat sur le volet cartographie de l'aléa dans le cadre de la révision des PPRi, et par la CCGST pour la définition des mesures de mitigation.

Échéancier prévisionnel

Action à démarrer dès la labellisation du PAPI afin de disposer au plus tôt des résultats à intégrer dans les différentes analyses et prises de décision.

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Cartographier l'aléa ruissellement des communes disposants d'un PPR (Cogolin, Gassin, la Mole, Grimaud)	Etat	40 000 €	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL (€ HT)			40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Définir des solutions à l'issue de l'étude de connaissance sur l'aléa ruissellement	CCGST	20 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
TOTAL (€ HT)			10 000 €	0 €		0 €	10 000 €

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Cartographier l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin de la Garonnette	SMG	20 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
TOTAL (€ HT)			10 000 €	0 €		0 €	10 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de communes concernées par la démarche,
- Nombre de programmes d'actions (travaux, mesures de mitigation) qui seront menés dans le prochain PAPI.